

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 30/09/2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation :**
- **Nom du produit :** CHIMIQUE BOIS SP2030
- **Emploi de la substance / de la préparation :** Préparation
- **Producteur / Fournisseur :**
FERRURES ET PATINES
2, rue Paul Rohmer
67200 STRASBOURG
Tél : 03 90 20 46 70
Fax : 03 90 20 46 79
info@ferrures.com
- **Service chargé des renseignements :** Laboratoire
- **Renseignement en cas d'urgence :** ORFILA Tél : +33(0)1.45.42.59.59

2. Identification des dangers

- **Principaux dangers :**



Xn Nocif
Inflammable

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE », dans la dernière version valable.
R 20 Nocif par inhalation
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau
R 10 Inflammable
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3. Composition / informations sur les composants

- **Caractéristique chimique**
- **Description :** Mélange, composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux :

CAS : 100-42-5	Styrène	25-50%
EINECS : 202-581-5	 Xn ; R10 R20 R36/38	

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des Phrases de risque citées, se référer au Ch. 16

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 30/09/2008

Nom du Produit : CHIMIQUE BOIS SP2030

(suite de la page 1)

4. Premiers secours

- **Conseils généraux :** D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- **Après contact avec la peau :** Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser de solvant ou de diluant.
- **Après contact avec les yeux :** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.
- **Après ingestion :** Si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.
- **Après inhalation :** En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin. Ne rien faire absorber par la bouche.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyen d'extinction approprié :** Le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses, et les autres gaz extincteurs. En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.
- **Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :** En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace. On peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.
- **Dangers spécifiques :** Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- **Équipements spéciaux de sécurité :** Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles :** A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
 - **Mesures pour la protection de l'environnement :** Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Placer des fûts en vue de l'élimination des déchets récupérés selon les réglementations en vigueur. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
- Méthodes de nettoyage :** Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvant.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 30/09/2008

Nom du produit : CHIMIQUE BOIS SP2030

(suite de la page 2)

7. Manipulation et stockage

- **Manipulation** : Manipuler dans des zones bien ventilées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
- **Prévention des incendies** : Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre. La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériaux conducteur. Utiliser le produit dans les locaux dépourvus de toute flamme nue ou autre source d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- **Equipements et procédures recommandés** : Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticales. Eviter l'inhalation des vapeurs. Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.
- **Equipements et procédures interdits** : Il est interdit de fumer, manger, boire dans les locaux où la préparation est utilisés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.
- **Stockage** : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec. Ne pas fumer. Conserver à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de lumière solaire directe. Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse de répandre au dehors.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- **Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate, si possible par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.
- **Equipements de protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : Avec cette préparation éviter particulièrement toute inhalation des vapeurs. Filtres anti-gaz (combiné et ventilation assistée) : A, A2 ou A3 (marron).
- **Protection des mains** :



Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec ce produit. En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés. Type de gants conseillé : PVA (alcool polyvinylique).

- **Protection des yeux** :



Eviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes à coques. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- **Protection de la peau et du corps** : Voir paragraphe 11 – informations toxicologiques.
- **Limites d'exposition** :

Styrène	VME	50 ppm 215 mg/m3
---------	-----	---------------------

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 30/09/2008

Nom du produit : CHIMIQUE BOIS SP2030

(suite de la page 3)

9. Propriétés physique et chimique

· Forme	Liquide visqueux
· PH	Non concerné
· La mesure du pH est impossible ou sa valeur est	Non concerné
· Point/intervalle d'ébullition	Non concerné
· Intervalle de Point éclair	23°C < PE ≤ 55°C
· Pression de vapeur	< à 110kPa (1.10 bar)
· Densité	> 1
· Hydrosolubilité	insoluble
· Point/intervalle de fusion	Non concerné
· Température d'auto-inflammation	Non concerné
· Point/intervalle de décomposition	Non concerné

10. Stabilité et réactivité

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible

· **Toxicité aiguë :**

· **Inhalations :** L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que : l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes de produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrême, perte de conscience.

· **Contact avec la peau :** Les contacts prolongés ou répétés avec la peau peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

· **Contact avec les yeux :** Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

· **Autres données :** Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'œil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent 24h au moins. Une application sur la peau saine et intacte d'un animal pendant une durée ne dépassant pas quatre heures provoque une inflammation importante qui persiste 24h au moins.

CAS 100-42-5 : IARC Groupe 2B (The agent is possibly carcinogenic to humans).

12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 30/09/2008

Nom du produit : CHIMIQUE BOIS SP2030

(suite de la page 4)

13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

- **Déchets de résidu/produit non utilisé** : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
- **Emballages contaminés** : Vider complètement le récipient. Conserver les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.
- **Dispositions locales** : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du Code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux)

14. Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train – transfrontalier) :**
 - **Classe ADR/RID :** 3 (F1) Liquide inflammable
 - **Code danger :** 30
 - **N° ONU :** 1993
 - **Groupe d'emballage :** III
 - **Etiquette de danger :** 3
 - **Quantités limitées :** LQ7
 - **Catégorie transport :** 3
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
 - **Classe IMDG:** 3
 - **N° ONU :** 1993
 - **Groupe d'emballage :** III
 - **Label :** 3
 - **Quantités limitées :** 5L
 - **N° EMS :** F-E, S-E
 - **Polluant marin:** P
- **Transport aérien ICAO-TI et ITA-DGR :**
 - **Classe ICAO/IATA :** 3
 - **N° ONU :** 1993
 - **Groupe d'emballage :** III
 - **Label :** 3

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 30/09/2008

Nom du produit : CHIMIQUE BOIS SP2030

(suite de la page 5)

15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le Produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne / les lois respectives nationales.

2004/73/CE ; 2006/8/CE

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif
Inflammable

Composant dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Styrène

Phrases R :

- R20 Nocif par inhalation
- R36-38 Irritant pour la peau et les yeux
- R10 Inflammable

Phrases S :

- S2 Conserver hors de portée des enfants
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux
- S25 Eviter le contact avec les yeux
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
- S37 Porter des gants appropriés
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
- S64 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)
- S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé
- S23 Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols

Disposition particulières : Indication de danger détectable au toucher. Nomenclature des installations classées. (France) (pour Q lire Quantité totale présente dans l'installation)

Liquide inflammable (Installation de simple mélange à froid ou d'emploi de) : N°1433 :

- En Q>50t : Régime A et Rayon d'affichage de 2km
- En 5t<Q<50t : Régime D

Liquide inflammable (Autre installations de mélange ou d'emploi de) :

- En Q>10t : Régime A et Rayon d'affichage de 2km
- En 1t<Q<10t : Régime D

Liquide inflammable et facilement inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 : En Q>1000t : Régime A, S et Rayon d'affichage de 4km

Liquide inflammable (Stockage en réservoirs manufacturé de) : N°1432

- En Q>100m3 : Régime A et Rayon d'affichage de 2km
- En 10m3<Q<100m3 : Régime D

Liquide inflammable (Fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et ses dérivés, désulfuration) : N°1431 : Régime A et Rayon d'affichage de 3km

Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail : Surveillance médicales spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le benzène et homologues. Tableau N°84 : Affectation engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, cycliques saturés, insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamides, diméthylacétamine ; acétonitrile, propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 30/09/2008

Nom du produit : CHIMIQUE BOIS SP2030

(suite de la page 6)

16. Autres données

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Rappel des phrases R portées au paragraphe 3 :

- R 20 Nocif par inhalation
- R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau
- R 10 Inflammable